



Comité Départemental du Pas-de-Calais de Tennis de Table

BRANCHE SPORTIVE DÉPARTEMENTALE INTERCLUBS

530-JD-2010-12-20 – Interclubs

Lozinghem, le 27 septembre 2011

RÈGLEMENT

Article 1

Les Interclubs sont une épreuve par équipes dans les catégories suivantes : Juniors, Cadets, Minimes, Benjamins et **Poussins** (âge au 1^{er} janvier de la saison en cours), en garçons et en filles.

Article 2 : Qualification des joueurs

Ne peuvent participer que les joueurs ou joueuses titulaires d'une licence traditionnelle. Cette licence sera exigée le jour de la compétition.

Un joueur ou une joueuse ne peut participer que dans une seule équipe, dans sa catégorie d'âge ou celle immédiatement supérieure.

Article 3 : Inscription

Les clubs doivent inscrire les équipes pour la date fixée.

Dans une même catégorie, le remplacement d'un joueur d'une équipe 1, absent avant le début de la compétition, par un joueur inscrit sur la fiche d'inscription de l'équipe 2 est permis. Si l'absence n'est pas justifiée dans la semaine, l'équipe 1 est déclassée.

Article 4 : Composition des équipes

Chaque équipe est composée de trois joueurs ou joueuses (**cinq au maximum sur la fiche d'inscription**) dans toutes les catégories, Garçons et Filles **sauf celles des Poussins et des Poussines qui n'en comportent que deux (quatre sur la FI)**. Les équipes doivent être complètes et la mixité est interdite.

La composition d'une équipe peut varier d'une rencontre à l'autre mais ne peut comporter que des joueurs inscrits sur la fiche d'inscription.

Article 5 : Déroulement d'une rencontre

La rencontre se déroule, dans la mesure du possible, sur deux tables et elle est arrêtée à la victoire acquise.

Les parties se disputent au meilleur des 5 manches (3 manches gagnées) dans l'ordre suivant :

AY – BX – CZ – AX – BY / **pour les Poussins et les Poussines, la partie CZ est remplacée par un double qui peut comporter un ou des joueurs différents de ceux des simples mais inscrit(s) sur la fiche d'inscription.**

Article 6 : Déroulement de la compétition

En fonction du nombre des équipes inscrites dans chacune des catégories :

- 1 équipe : elle est qualifiée directement pour l'échelon régional (voir art. 9) ;
- 2 équipes : une rencontre est organisée ;
- de 3 à 5 équipes : rencontres dans une poule **unique** ;
- **6 équipes et plus** : les équipes sont réparties dans 2 poules ou plus d'au moins trois équipes chacune puis les deux premières sont incorporées dans un tableau final avec classement intégral ;

* pour les équipes classées 3^{èmes} ou plus, il est organisée, dans la mesure du possible, une rencontre à même niveau.

Pour les cas non prévus, le responsable doit faire une proposition aux membres du Bureau.

Article 7 : Horaires souhaités

- 9:00 Pointage des équipes
- 9:30 Début de la compétition
- Pas d'arrêt le midi
- 17:00 ... et si possible avant : Remise des récompenses

Article 8 : Composition des poules

Les poules sont établies en tenant compte du total des points individuels des trois joueurs les mieux classés figurant sur la fiche d'inscription, rectifiée ou non le jour de la compétition.

Article 9: Qualification des équipes pour les échelons supérieurs

Pour l'échelon régional et dans chaque catégorie d'âges, sont qualifiés le vainqueur du département et des équipes supplémentaires (six en garçons et deux en filles) au prorata du nombre de participants aux finales départementales. L'échelon régional est qualificatif pour l'échelon national qui ne compte que deux catégories d'âges, Benjamins et Minimes, Garçons et Filles.

Article 10

Le forfait d'une équipe entraîne une amende de 10,00 Euros.